

Note économies d'échelle 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article 26bis §5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres Publics d'Action Sociale, le Comité de concertation veille à ce qu'il soit établi annuellement un rapport relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du CPAS et de la commune. Ce rapport est annexé au budget du centre et au budget de la commune. Il précise qu'il appartient au Comité de concertation de proposer les modalités d'exécution relatives aux économies d'échelle et à la réalisation des recommandations.

Les initiatives en matière d'économies d'échelle réalisées en 2022 sont les suivantes :

1. La mise à disposition par l'administration communale d'un ingénieur afin de suivre le chantier du CPAS relatif à la rénovation du bâtiment sis avenue R. Vander Bruggen 77 (projet en cours de finalisation) ;
2. L'organisation de marchés publics conjoints entre le CPAS et l'administration communale pour l'énergie, les assurances, les services postaux, les contrôles médicaux, l'outplacement et le Service Externe de Prévention et Protection au Travail (SEPPT) ;
3. L'exploitation d'un service conjoint en matière de gestion administrative des ressources humaines (salaires, contrats, accidents du travail et pension) ;
4. L'exploitation d'un service informatique unique et conjoint dans le cadre du schéma directeur informatique défini par le Centre d'Informatique de la Région de Bruxelles-Capitale (CIRB) ;
5. Le suivi de l'activité de l'Association Chapitre XII de la Loi Organique du 8 juillet 1976 « Lav'And » pour l'entretien du linge ;
6. La poursuite d'une collaboration opérationnelle étroite entre les services internes de prévention et de protection des travailleurs (SIPPT) des deux administrations ;
7. Le lancement d'un projet conjoint en matière de facturation électronique ;
8. Le transfert de la gestion de logements de transit communaux au CPAS ;
9. La reprise par le CPAS des activités d'accompagnement des personnes sinistrées et expulsées suivies par l'Unité Social Logement de l'administration communale ;
10. La reprise par le CPAS des activités de l'asbl dissoute « Le Filet » ;
11. L'analyse des synergies envisageables entre le CPAS et le service « Affaires Sociales » de l'administration communale ;
12. L'analyse de l'extension de l'accès au *Service Social Communal du Personnel* aux agents du CPAS ;
13. Le lancement d'une collaboration opérationnelle entre les deux administrations dans le domaine du contrôle interne ;

14. L'inclusion du CPAS dans les nouvelles initiatives lancées par la majorité communale dont la mise en place d'un « Point Info », la distribution d'un « kit de bienvenue » aux nouveaux habitants, la création d'un guichet unique « Emploi », le lancement d'un projet de service « Titres services », la promotion et la transparence des marchés publics des deux administrations, la création d'un « Pôle Seniors » sur le site de la résidence J. Vanhellemont, la création d'un guichet logement unique,... ;
15. Le suivi conjoint d'un projet de développement de l'intranet ;
16. La poursuite d'une collaboration opérationnelle dans le cadre de la crise COVID dans les domaines suivants : partage de ressources humaines, approvisionnement en matériel de protection, conseils sanitaires, ligne téléphonique d'urgence pour personnes isolées-confinées, service de repas à domicile, centre d'accueil temporaire pour les personnes sans-abri « Maria » ;
17. Le développement d'une collaboration étroite entre les services du CPAS et le service prévention de la commune dans le cadre de projets de lutte contre le sans-abrisme et d'accueil des réfugiés ukrainiens ;
18. Le suivi du projet régional de modernisation des applications informatiques des administrations locales « WePulse » ;
19. Le lancement du projet de maison sociale ;
20. Le lancement d'une collaboration étroite entre le CPAS et les antennes communales.

Nouvelles initiatives prévues en 2023 :

Outre la poursuite des initiatives lancées en 2022, les nouvelles initiatives suivantes seront réalisées en 2023 :

1. Poursuivre l'analyse des synergies envisageables entre le CPAS et le service « Affaires Sociales » de l'administration communale ;
2. Poursuivre le projet de création d'une maison sociale dans le cadre du contrat de quartier Bizet ;
3. Analyser l'opportunité de créer un service interne conjoint de prévention et de la protection des travailleurs (SIPPT) ;
4. Fusionner les fonds de pension de l'administration communale et du CPAS ;
5. Poursuivre l'intégration du CPAS dans les nouvelles initiatives lancées par la majorité communale dont la mise en place d'un « Point Info », la distribution d'un « kit de bienvenue » aux nouveaux habitants, la création d'un guichet unique « Emploi », le lancement d'un projet de service « Titres services », la promotion et la transparence des marchés publics des deux administrations, la création d'un « Pôle Seniors » sur le site de la Résidence J. Vanhellemont, la création d'un guichet logement unique,... ;
6. Participer conjointement au projet régional WePulse en matière informatique ;
7. Analyser la faisabilité d'un projet de digitalisation des dossiers du personnel des deux administrations ;
8. Poursuivre le développement de la présence du CPAS dans les antennes de quartier ouvertes par la commune ;

9. Poursuivre le développement d'une collaboration accrue en matière de gestion du sans-abrisme sur le territoire de la commune ;
10. Renforcer le *Service Social Communal du Personnel* avec un agent du CPAS et étendre le service aux demandes des membres du personnel du CPAS ;
11. Organiser des formations conjointes entre le personnel des deux administrations dans les domaines des violences faites aux femmes et de la notion LGBTQIA+ ;
12. Prendre contact avec la société Ethias afin de procéder à la fusion des fonds de pension.

D'autres pistes d'analyse seront poursuivies en 2023 dans le cadre de la confirmation du CPAS dans son rôle d'acteur prioritaire de l'action sociale communale.